

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*  
(a reçu procuration de SIMLER Agnès)

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, JEHL Nathalie et WEIXLER Colette  
MM CHASTE Bruno, GROLLEMUND René, JAEGLER Patrice, OBERT Jean-Paul,  
SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : Mr HABERKORN Christophe

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme SIMLER Agnès (a donné procuration à KLIPFEL Martin)

Secrétaire de séance : Mr JAEGLER Patrice

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
3. Compte-rendu de réunions
4. Affectation des résultats 2015 (commune et lotissement)
5. Vote des taxes
6. Budget primitif 2016 (commune et lotissement)
7. Urbanisme (déclarations préalables, droit de préemption urbain, certificat d'urbanisme)
8. Emplois saisonniers
9. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur JAEGLER Patrice est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

### 3. COMPTE-RENDU DE REUNION

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- 16 mars : réunion du syndicat Pôle Ried Brun
- 17 mars : réunion de l'association foncière de Grussenheim
- 18 mars : assemblée générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Jebnheim et Environs
- 21 mars : réunion du conseil de la CdC du Pays du Ried Brun
- 24 mars : réunion avec des responsables de l'ATIP
- 30 mars : réunion avec Mme Spitz de la CCRM concernant le Programme Local de l'Habitat
- 31 mars : réunion du comité de pilotage de Natura 2000
- 31 mars : réunion de la commission communale des finances
- 6 avril : réunion du conseil de la CdC du Ried de Marckolsheim
- 7 avril : passage de la balayeuse
- 7 avril : réunion de la commission communale des impôts
- 8 avril : animation organisée par le RAI
- 9 avril : participation à l'opération Oschterputz. Mr le Maire remercie les personnes présentes
- 11 avril : rencontre avec Mr Willig, agent de prévention de la CCRM

Mme Colette Weixler remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage du Foyer le 19 mars 2016.

### 4. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

#### COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat (section d'investissement : Déficit de + 14 603,39 € et section de fonctionnement : Excédent de + 213 569,44 € de la manière suivante :

- déficit d'investissement de + 14 603,39 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 213 569,44 € comme suit :
  - affectation de 114 603,39 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
  - le solde, soit 98 966,05 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

#### LOTISSEMENT DU MOULIN

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat (section de fonctionnement : Excédent de + 42 599,45 € de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement de + 42 599,45 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

## 5. VOTE DES 4 TAXES

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 est présenté aux conseillers municipaux.

Mr le Maire propose la récupération par la commune de l'écart entre les taux pratiqués par la CCPRB et la CCRM, afin de garantir des ressources supplémentaires à la commune sans augmenter la pression fiscale globale des redevables.

Cependant, dans cette hypothèse, le conseil municipal ne pourra pas augmenter les taux de taxe foncière non bâtie et de cotisation foncière des entreprises de la totalité de l'écart CCPRB-CCRM car cela contreviendrait aux règles de lien énoncées à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Après discussion, le conseil municipal décide, par douze voix pour et une contre, de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : **10,09 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **8,14 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35,65 %** (taux maximum compte tenu de l'évolution de la TH)
- cotisation foncière des entreprises : **14,28 %** (taux maximum compte tenu de l'évolution des TH-TF)

Le produit fiscal attendu s'élève à 164 235 €. Le prélèvement au profit du GIR s'élève à 9 371 €.

## 6. BUDGETS PRIMITIFS 2016 (COMMUNE ET LOTISSEMENT)

### COMMUNE

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, par douze voix pour et une abstention, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à :	483 299,05 €
Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à :	604 739,18 €

### LOTISSEMENT

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2016 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à :	187 599,45 €
--	--------------

## 7. URBANISME (DECLARATIONS PREALABLES, DROIT DE PREEMPTION URBAIN, CERTIFICAT D'URBANISME)

### **DECLARATIONS PREALABLES**

Un avis favorable est émis aux déclarations préalables déposées par :

- Ador et Muller Sàrl pour la division de terrains
- Mr Schreiber Bertrand pour la mise en place d'un poulailler
- Mr Kozlow Gaëtan pour l'extension de la toiture (façade nord & sud), mise en place de deux gouttières, de deux puits perdus, d'un crépi et l'agrandissement d'une ouverture

### **CERTIFICAT D'URBANISME**

Aucune observation n'est émise au certificat d'urbanisme déposé par Me Joane Albrecht.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Un avis favorable est donné au permis de construire déposé par Mr Haeglin Matthieu et Mme Peluzzi Angéline.

## **8. EMPLOI SAISONNIER**

Le Maire indique qu'au terme du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La collectivité se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, l'autorité territoriale propose par conséquent à l'organe délibérant de permettre la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique à temps dans les conditions fixées par le 2° de l'article 3 précité.

Il est proposé de recruter des jeunes âgés de 16 ans révolus. Une publication sera faite dans les panneaux d'affichage de la commune

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré :

- ➔ Autorise la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique à temps complet, conformément au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;
- ➔ Prévoit que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;

- Autorise en conséquence l'autorité territoriale à signer le contrat d'engagement ;
- Prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du ou des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 9. DIVERS

- **Reportage** : Un reportage sera réalisé à Grussenheim par la télévision locale Tv2com dans le cadre de la semaine zéro pesticide.
- **Bluama Marik** : Comme les années précédentes, un Bluama Marik sera organisé le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 de 8 heures à 13 heures.
- **Jumelage Seyches-Grussenheim** : Les seychois séjourneront à Grussenheim du 5 au 8 mai 2016. Mr Obert Jean-Paul présente le programme du séjour. Mr le Maire lance un appel auprès du conseil municipal pour la préparation de la salle pour l'accueil et le repas ainsi que pour assurer le service du repas du vendredi 6 mai 2016. Un planning sera transmis à chaque conseiller.  
Dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, une cérémonie officielle aura lieu le vendredi 6 mai 2016 à 11 heures : dépôt de gerbe au monument aux morts, renouvellement du serment de jumelage et repas.
- **Plan Local d'Urbanisme** : Une réunion de travail aura lieu lundi 18 avril 2016 à 18 heures 30 à la mairie dans le cadre de la révision du PLU avec le cabinet Topos.
- **Trace** : Mme Grunenberger Laetitia souhaite savoir si des informations nouvelles sont parvenues par rapport au transport de la Trace. A ce jour, il n'y a pas de nouvelles données.
- **Fête de la Tarte Flambée du 1<sup>er</sup> mai** : Les conseillers sont invités à participer à une soirée "tarte flambée" dans le cadre de la fête de la tarte flambée organisée par les Amis du Ried le 1<sup>er</sup> mai 2016.
- **Prochaines réunions du conseil municipal** : Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées comme suit : 10 mai 2016, 7 juin 2016 et 5 juillet 2016 à 20 heures.
- **Conférence** : Une conférence est organisée sur le thème de la nappe phréatique le mardi 19 avril à 20 heures à Schoenau.
- **Panneau de circulation** : Mr Simler Etienne rappelle qu'il y a lieu de mettre en place une signalisation à sens unique à la sortie arrière du parking du Foyer. Il rappelle également qu'il était question d'implanter un panneau d'interdiction sauf ayants-droits au niveau du chemin lieu-dit "Tiefbauemel".
- **Passage des ordures ménagères** : Mr Simler Etienne indique que le camion des ordures ménagères prend le mauvais sens de circulation au niveau de la rue des vignes et du chemin du Mauchen. En effet, il devrait emprunter le chemin du Mauchen pour relier la rue des vignes ; or, il fait le sens contraire. Contact sera pris avec les chauffeurs afin que le circuit prévu soit respect.
- **Réunion de la commission communale du fleurissement** : La commission communale du fleurissement se réunira le mercredi 20 avril 2016 à 18 heures 30.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire, Martin KLIPFEL